



LIVRET D'ACCUEIL

Formation



**BIENVENUE
A L'INRS**
...
Centre de Lorraine

2024

...

2025

BIENVENUE A L'INRS.....	2
Centre de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy	2
Venir à l'INRS, Centre de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy	4
ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DES INTERVENANTS	8
Accéder au centre.....	8
ACCUEIL.....	8
Se stationner	8
Badges et accès au centre de formation.....	9
Accueil des personnes en situation de handicap	9
Espace formation	10
Restaurant d'entreprise	12
Sécurité et circulation dans le centre	12
REGLEMENT INTERIEUR.....	13
SE LOGER.....	16
Hôtels à proximité de l'INRS.....	16
Hôtels en centre ville.....	17
Appart'hôtels et autres résidences de tourisme.....	17
SE RESTAURER	18
La liste des restaurants à proximité de l'INRS.....	18
SERVICES A PROXIMITE.....	20
VISITER NANCY	21
Découvrir la ville de Nancy	21
Sortir à Nancy	21

BIENVENUE A L'INRS

CENTRE DE LORRAINE A VANDŒUVRE-LES-NANCY

Afin de faciliter votre séjour, vous trouverez dans ce document :

- une **première partie** concernant les informations pratiques pour préparer votre venue à l'INRS
- une **seconde partie** vous présentant les services de proximité pour vous loger, vous restaurer ainsi que des informations sur la ville de Nancy.



Coordonnées

INRS – 1 rue du Morvan – CS 60027 – 54519 Vandœuvre-lès-Nancy

03 83 50 20 00

Horaires d'ouverture :

Le centre est ouvert de **7h30 à 19h30**.

L'**espace formation** est ouvert au public du lundi au vendredi **de 7h30 à 18h30**.

Organisation de

la formation

à l'INRS



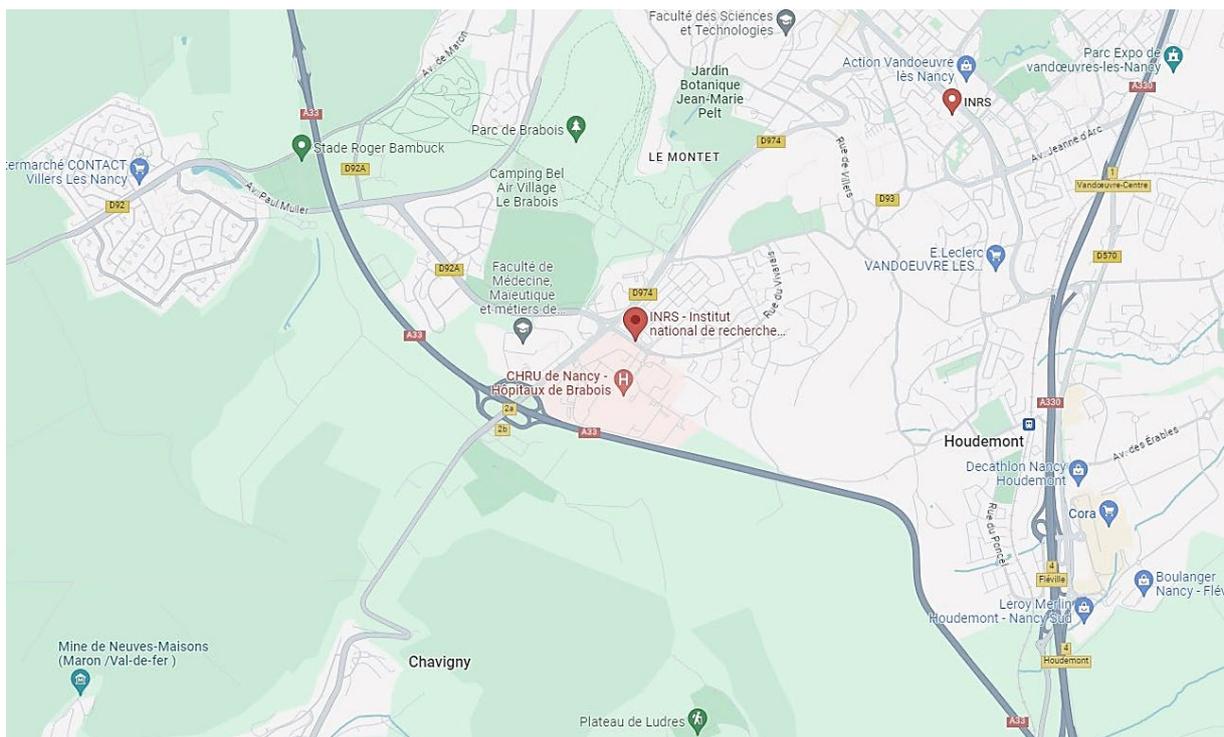
VENIR A L'INRS, CENTRE DE LORRAINE A VANDŒUVRE-LES-NANCY



Plan du plateau de Brabois

L'INRS se situe sur le plateau de Brabois, à proximité du Centre Hospitalier Universitaire de Lorraine.

Le centre est accessible facilement par la route (accès autoroutier à 5 minutes) et par les transports en commun.



[I.N.R.S. - Institut national de recherche et de sécurité - Google Maps](#)

En train



Arrivée en **Gare de Nancy Ville**

3 Place Thiers

54000 Nancy



En transports en commun



Les lignes de bus qui desservent l'INRS

Trois lignes régulières sont accessibles depuis la gare de Nancy pour se rendre à l'INRS :

- **Ligne A - direction Vandoeuvre CHU Brabois**
Cette ligne circule tous les jours, tout au long de la journée et toute l'année.
La durée approximative du trajet est de 30 minutes et la fréquence est toutes les 7 minutes entre 7h00 et 19h00.
- **Navette Brabois Express - direction Vandoeuvre Brabois Santé**
Cette ligne circule uniquement du lundi au vendredi en heures de pointe (de 6h30 à 9h30 et de 16h15 à 19h15), avec un terminus à l'arrêt VANDOEUVRE Brabois Santé (situé en face de l'INRS).
La durée approximative du trajet est de 30 minutes et la fréquence est toutes les 15 minutes.
- **Ligne 10 - direction Vandoeuvre CHU Brabois**
Cette ligne circule du lundi au samedi.
La durée approximative du trajet est de 30 minutes et la fréquence est toutes les 15 minutes en heures de pointe (de 6h30 à 9h30 et de 16h15 à 19h15).

L'agence de transport de Nancy et son agglomération



Afin de vous assurer des horaires de passage et des arrêts, nous vous invitons à vous rendre directement sur le site internet du réseau de transport de l'agglomération nancéienne : [Réseau Stan](http://www.reseau-stan.com)

Connectez-vous sur <http://www.reseau-stan.com>

ou

Téléchargez l'application mobile « Stan » pour iPhone et Android, disponible gratuitement sur App Store et Google Play.

[Télécharger l'application Stan - Stan \(reseau-stan.com\)](http://www.reseau-stan.com)

Vous aurez accès :

- à la [carte du réseau de transport](#) ainsi qu'une information actualisée des lignes impactées par les travaux à la rubrique Infos travaux.
- aux [tarifs des transports](#) sur le réseau de transports de Nancy et alentours.
- aux [horaires des lignes](#)
- aux horaires en temps réel, en flashant ce QR code :



En voiture



Depuis Strasbourg : prendre l'A33 en direction de Nancy/Lunéville puis prendre la sortie 2B vers Vandœuvre/Villers-lès-Nancy/Brabois

Depuis Paris : prendre l'A33 en direction de Lunéville/Strasbourg/Nancy-Brabois/Vandœuvre puis, prendre la sortie 2b vers Nancy-Brabois/Vandœuvre

Depuis Lyon : prendre A6 et A31, prendre la sortie 2b vers Nancy-Brabois/Vandœuvre



En co-voiturage

COVOITURAGE



Le site dédié au covoiturage à Nancy : [MOBICOOP](#)

Le site de co-voiturage des trajets quotidiens : [BlaBlaCar Daily - l'application du covoiturage quotidien](#)

ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DES INTERVENANTS



ACCEDER AU CENTRE

L'accueil des stagiaires et des intervenants est localisé au **bâtiment 28**, à droite de l'entrée principale.



ACCUEIL

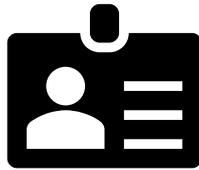
Une hôtesse enregistre votre arrivée, vous transmet un certain nombre d'informations pratiques utiles durant votre présence sur le site.



SE STATIONNER

Le parking visiteur situé à l'arrière de l'accueil (**bâtiment 28** sur la droite en arrivant) permet de stationner gratuitement.

BADGES ET ACCES AU CENTRE DE FORMATION



Un badge cartonné

Un badge cartonné avec votre nom et prénom vous sera remis à votre arrivée.

Il sert à vous identifier dans tous les locaux de l'INRS.

Sur ce badge, est annoté un code wifi personnel valable durant votre séjour à l'INRS.

Un badge magnétique

Il vous permet d'accéder à l'espace formation du **bâtiment 29** et de déjeuner au restaurant d'entreprise (voir la marche à suivre dans la rubrique « restaurant d'entreprise »).

A votre arrivée, le badge vous sera remis à l'accueil contre signature. A votre départ, ce badge doit être restitué à l'accueil contre signature à nouveau.

Nota bene : en cas de non restitution, il vous sera facturé 10€.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter l'assistant.e de formation en charge du stage ou le correspondant handicap du centre via l'adresse mail formation@inrs.fr afin d'envisager ensemble, après analyse de la situation et dans la mesure du possible, les mesures d'orientation, d'adaptation et de compensation, l'accompagnement spécifique, le suivi individualisé à mettre en œuvre, en lien, si nécessaire, avec les acteurs majeurs du handicap.

ESPACE FORMATION

L'espace formation est situé au **bâtiment 29** à gauche de l'entrée principale.

Accessible aux personnes à mobilité réduite, il dispose de **12 salles de formation** et de travaux pratiques, d'espaces de détente, d'un patio végétalisé extérieur. Tout l'espace formation est équipé de wifi.

Plan de l'espace formation



Espace médiathèque

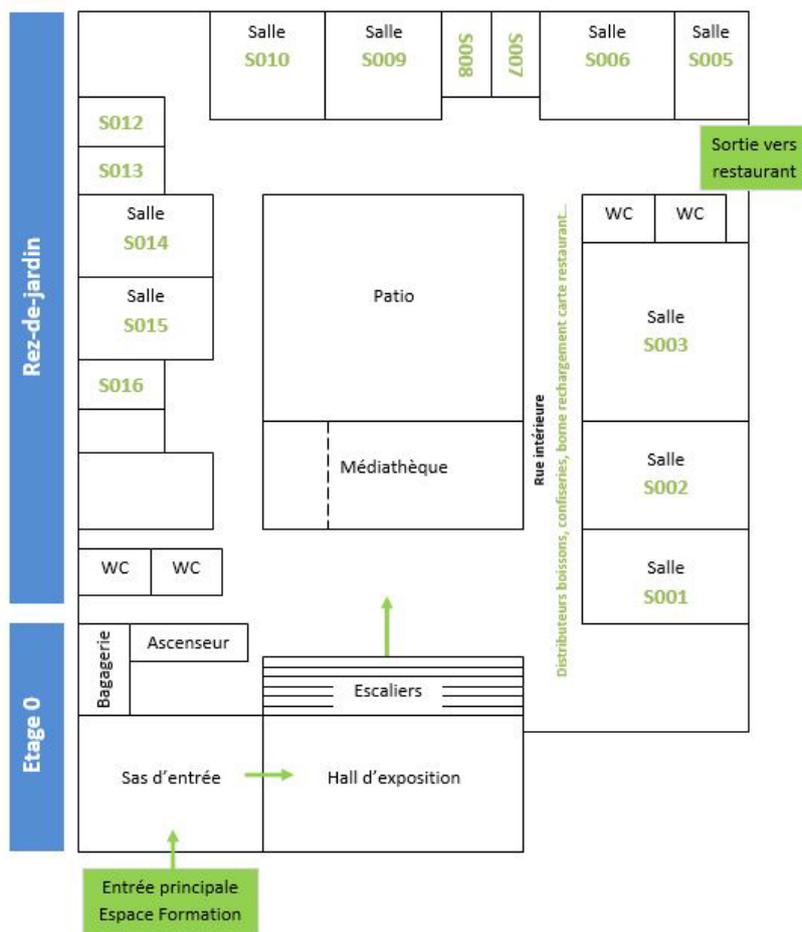


Rue



Espace détente

bâtiment 29 : Rez-de-jardin - Espace Formation



Se repérer dans l'espace formation



A l'entrée, face à l'escalier descendant à l'espace formation, un affichage indique la répartition des stages dans les salles, les lignes de transports et diverses informations utiles pendant le séjour.

Bagagerie



Une bagagerie, située à l'entrée du **bâtiment 29**, permet d'entreposer vos bagages et vos effets personnels. Elle est équipée de rayonnages et de casiers sécurisés. L'entrée se fait grâce à votre badge remis à l'arrivée.

Salles de formation



Toutes les salles sont équipées d'un ordinateur pour le formateur connecté à internet, d'un vidéoprojecteur, de tableaux blancs, d'un téléphone.

Espace de travail et médiathèque



Un espace médiathèque vous permet de vous installer pour travailler.



Une petite salle équipée vous permet de vous installer pour travailler et téléphoner, en toute tranquillité.

Espaces de détente

De nombreux espaces sont équipés de fauteuils et de tables basses. Ils permettent aux personnes de s'isoler pour lire, de se détendre ou d'échanger à plusieurs en dehors des salles de formation.



Un distributeur de boissons chaudes et des fontaines à eau sont à votre disposition. La consommation de boissons alcoolisées est interdite.



Un patio végétalisé permet de prendre une pause en extérieur.

RESTAURANT D'ENTREPRISE



Organisation

Le restaurant d'entreprise, situé au bâtiment 40, est ouvert de **11h45 à 13h15**.

Son accès est accessible aux salariés INRS, aux visiteurs, aux stagiaires et aux intervenants munis d'un badge magnétique. Les déjeuners sont pris au restaurant d'entreprise ou à l'extérieur de l'INRS, selon l'organisation de la semaine qui vous sera communiquée par le responsable du stage.

Tarifification

Le repas est facturé au prix réel avec un droit d'admission de 5 € par plateau. Le règlement s'effectue à la caisse, de préférence par carte bancaire, espèces ou par chèque. Une facture est éditée et sert de pièce justificative pour remboursement éventuel.

Nota bene

La carte restaurant ou les tickets restaurants ne sont pas acceptés. L'introduction de boissons alcoolisées au restaurant d'entreprise est interdite.

SECURITE ET CIRCULATION DANS LE CENTRE



Il est strictement interdit d'accéder aux bâtiments du centre autres que ceux prévus pour la formation (rez-de-jardin Bât 29) et les repas (Bât 40), sauf accompagné par une personne de l'INRS.

● En cas d'urgence

Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

● En cas d'accident, appel du SAMU

- Depuis un poste interne, composer le **015** puis, prévenir l'accueil en composant le **18**.
- Depuis votre mobile, composer le **15** puis, le **0383502190** pour prévenir l'accueil.

● En cas d'incendie, appel des Pompiers

- Depuis un poste interne, composer le **018** puis, prévenir l'accueil en composant le **0383502190**.
- Depuis votre mobile, composer le **18** puis, prévenir l'accueil en composant le **0383502190**.
- Déclencher l'alarme sonore à l'aide des boutons poussoirs et évacuer jusqu'au point de rassemblement le plus proche.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle continue qui doivent s'y conformer sans restriction, ni réserve.

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 03636, auprès du préfet de Paris, en application de la loi n° 90579 du 04 juillet 1990 et du décret n° 91 1107 du 23 octobre 1991.

Préambule

Le règlement intérieur est établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant la formation professionnelle continue (articles L. 6352-3, L. 6352-4, L. 6352-5 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail).

Ce règlement s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve ; il est remis aux stagiaires avec le dossier de convocation. Conformément à l'article R. 6352-9, les stagiaires inscrits à des stages de plus de 500 heures élisent des délégués qui assurent leur représentation.

1. Hygiène et sécurité

Mesures générales

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels ils travaillent et le matériel mis à leur disposition.

Le matériel mis à la disposition des stagiaires ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un formateur ou d'un stagiaire nommément désigné par le responsable de formation.

L'emprunt de matériel appartenant à l'INRS est formellement interdit, sauf autorisation expresse notifiée par écrit par le responsable de formation. Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

1.1. À l'intérieur de l'espace formation

1.1.1. Hygiène

1.1.1.1. Tous les lieux d'accueil disposent des installations réglementaires d'hygiène et de propreté : les stagiaires doivent en faire un usage de bon aloi et signaler toute défektivité. Ces locaux, ainsi que le mobilier et le matériel pédagogique, seront conservés par les stagiaires dans un état constant de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

1.1.1.2. L'INRS est un institut non-fumeur.

1.1.1.3. La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée dans l'espace formation.

1.1.1.4. Il est strictement interdit de prendre ses repas dans l'espace formation ou dans les locaux de l'INRS, en dehors du restaurant d'entreprise.

1.1.2. Sécurité

1.1.2.1. Conformément aux articles R. 4227-37 à 41 du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

1.1.2.2. En cas d'incendie ou autre incident, les stagiaires se conformeront aux instructions affichées dans les locaux et à celles qui leur seront données par les animateurs de stage.

1.1.2.3. Afin de se prémunir contre les vols de biens personnels (sacs, vêtements...), les précautions nécessaires doivent être prises par leur propriétaire tant en ce qui concerne les lieux de travail que les lieux de détente ou les véhicules personnels.

L'INRS décline toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect des consignes énoncées.

1.2. À l'extérieur de l'espace formation

1.2.1. Si la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

1.2.2. Le transport des stagiaires, lors des actions qui se déroulent hors des salles de formation, est assuré par l'INRS. Dans ce contexte, l'usage de moyens de transport personnels sort du cadre de la responsabilité du centre de formation. Les stagiaires doivent informer leur employeur des dispositions particulières qu'ils pourraient prendre pour se rendre sur le lieu de la formation si celui-ci n'est pas le lieu habituel.

2. Règles générales de discipline

2.1. Assiduité

L'assiduité aux cours est requise. Les stages commencent à l'heure définie dans le programme. Le découpage des journées est établi par accord entre l'animateur et les stagiaires, au début de chaque session. Ces derniers s'engagent à respecter les horaires ainsi définis ; toute dérogation éventuelle devra être sollicitée auprès des animateurs.

Les stagiaires s'engagent à participer à l'ensemble des actions prévues au programme du stage.

Toute absence sera mentionnée sur la feuille de présence. La délivrance de l'attestation de stage fera mention de toute absence ou sortie prématurée. Le cas échéant, ces dernières peuvent interdire la délivrance de diplôme ou de certificat.

En tout état de cause, les sorties ou absences prévisibles doivent être demandées aux animateurs.

2.2. Matériel

Le matériel nécessaire au bon déroulement du stage ainsi que les locaux seront utilisés avec soin et rangés après usage. Toute défektivité sera à signaler aux animateurs.

Le matériel ne doit pas être emporté, ni utilisé par les stagiaires sans autorisation des animateurs.

2.3. Accident ou maladie

Tout accident du travail survenant pendant la formation doit être aussitôt signalé à l'animateur, qui effectuera les démarches administratives nécessaires. Les arrêts de travail pour maladie sont signalés par le stagiaire auprès de l'employeur qui informe l'INRS.

3. Sanctions disciplinaires

Le stagiaire a l'obligation de discrétion sur les informations qu'il pourra recueillir sur les entreprises ou autres organismes avec lesquels il est en relation dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire qui, par son attitude ou son comportement, troublerait le déroulement du stage ou ne respecterait pas le présent règlement intérieur, notamment en cas de comportement fautif envers le personnel de l'établissement, les usagers ou toute autre personne concernée par la formation, pourrait être sanctionné d'après l'échelle suivante :

- avertissement,
- exclusion,

dans le respect de la procédure suivante :

Le Directeur, ou son représentant, convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du centre de formation de l'INRS. La convocation mentionnée précédemment fait état de cette faculté.

Le Directeur, ou son représentant, indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans le respect de cette procédure. Le Directeur, ou son représentant, informe dès le prononcé de l'exclusion l'employeur du stagiaire et, le cas échéant, le directeur de l'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Si le comportement fautif, ou l'infraction, est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique...), l'INRS se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

4. Représentation des stagiaires

4.1. Stages d'une durée supérieure à 500 heures
Pour tous les stages d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront leur porte-parole auprès de la direction du centre de formation.

Ces délégués ont pour mission :

- de faire toute suggestion pour améliorer le déroulement du stage et les conditions de vie des stagiaires dans le centre ;
- de présenter toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement du stage, aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et à l'application du présent règlement intérieur.

4.2. L'élection des délégués des stagiaires suit la procédure indiquée ci-après.

Chaque stagiaire est informé, avant son entrée en stage, qu'il sera amené à participer à l'élection des délégués des stagiaires et, le cas échéant, qu'il pourra se présenter en tant que délégué.

L'élection doit se dérouler au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le démarrage du stage. Cette élection a lieu pendant les heures de formation, sous la présidence du responsable du stage qui informe les participants sur le rôle des délégués, les modalités de l'élection et le recueil des candidatures. Le vote a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue au premier tour ou la majorité relative au second tour.

Tous les participants sont éligibles et électeurs. Chaque bulletin de vote doit comporter les noms des deux candidats : le titulaire et son suppléant.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage.

Lorsqu'un délégué titulaire cesse ses fonctions, ou se trouve momentanément absent pour une cause quelconque, son remplacement est assuré par le membre suppléant. Si l'un et l'autre ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Le résultat de l'élection est communiqué par le responsable du stage au Directeur ou à son représentant.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée (défaut de candidature, par exemple), un procès-verbal de carence est établi par le Directeur, ou son représentant, et adressé au Préfet de Région. Dans l'hypothèse où seul un délégué titulaire aurait pu être élu, il n'y a pas carence totale, donc pas de procès-verbal à établir.

5. Publicité et date d'entrée en vigueur

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire. Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le site internet de l'INRS.



Votre séjour

pendant



la formation

SE LOGER



HOTELS A PROXIMITE DE L'INRS

Un certain nombre d'hôtels sont disponibles à proximité de l'INRS dont vous trouverez la liste et le lien ci-après : [hôtels à proximité de l'INRS](#)

Des **tarifs préférentiels** ont été négociés avec deux hôtels du plateau de Brabois situés à Vandœuvre-lès-Nancy.

Cottage Hôtel***

4, allée de Bourgogne - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - **03 83 44 69 00**

✉ contact@cottagenancy.com 🌐 <https://www.cottagenancy.com/fr/>

- Des tarifs préférentiels peuvent être appliqués. Ils sont valables pour toute réservation faite en direct uniquement, soit par téléphone au 03.83.44.69.00, soit par mail à reccottage@cottagenancy.com.
- Préciser que vous êtes stagiaire de l'INRS.

Ibis Nancy Brabois***

2, allée de Bourgogne - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - **03 83 44 55 77**

✉ h1584@accor.com 🌐 <https://g.co/kgs/4hhFT1V>

- Des tarifs préférentiels peuvent être appliqués.
- Préciser code promotionnel « INRS »

L'hôtel du Château***

Allée du Parc de Brabois - 6, rue Jean Zay – 54600 Villers-lès-Nancy - **03 83 95 53 62**

✉ hotel-auchateau@caps-54-51.com 🌐 <https://www.au-chateau.fr/lhotel/>

- Pour toute réservation : [Family Resa - Moteur de réservation hôtelière \(familyhotel.fr\)](#)

Kyriad direct Nancy sud – Vandoeuvre**

1, avenue de la Forêt de Haye- 54500 Vandœuvre-lès-Nancy – **03 83 44 66 00**

✉ nancy.vandoeuvre@kyriadirect.f 🌐 <https://direct-nancy-sud-vandoeuvre.kyriad.com/fr-fr/>

HOTELS EN CENTRE VILLE

Une large offre hôtelière se situe au centre-ville de Nancy (30 à 45 minutes du site de Vandœuvre) :

<http://www.nancy-tourisme.fr/sejourner/hebergement/hotels-residences/>

<http://www.booking.com/city/fr/nancy.fr.html>

APPART'HOTELS ET AUTRES RESIDENCES DE TOURISME

Une dizaine d'appart'hôtels complète l'offre au centre-ville de Nancy (30 à 45 minutes du site de Vandœuvre) :

[Les 10 Meilleurs Appart'hôtels à Nancy, en France | Booking.com](#)

SE RESTAURER



LA LISTE DES RESTAURANTS A PROXIMITE DE L'INRS

Une offre variée de restauration est proposée à proximité de l'INRS permettant de se restaurer le midi et le soir, si vous faites le choix de loger à Vandœuvre-lès-Nancy. Ci-après la liste des points de restauration possibles : [Restauration à proximité de l'INRS](#)

Restauration traditionnelle :

- **Le petit marché des filles**

1 Rue du doyen Jacques Parisot - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - **03 83 44 29 29**

- **Les enfants terribles**

4 rue du Morvan - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - **03 83 40 50 60**

- **Restaurant de l'hôtel Cottage**

4 allée de Bourgogne - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - **03 83 44 69 00**

- **Restaurant de l'hippodrome**

4 avenue de la Forêt de Haye - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - **03 83 25 56 44**

- **Restaurant de l'hôtel Ibis**

2 allée de Bourgogne - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - **03 83 44 55 77**

- **Restaurant la Maniquette**

Centre d'affaires, ZI Clairs Chênes, 54230 Chavigny- **07 86 88 38 40**

Restauration rapide

● **Boulangerie Au Bon Pain**

- 12 rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
 - 1 avenue de Bourgogne, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
- Tous les jours de 06h30 à 19h30

● **Burger King**

- 4 allée de Bourgogne- 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
- Tous les jours de 11h à 23h

● **Dr Food**

- 4 Rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
- Du lundi au vendredi de 11h à 22h

● **Dubble**

- 17 avenue de la Forêt de Haye - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
- du lundi au vendredi de 07h30 à 15h

SERVICES A PROXIMITE

De nombreux services, parcs et commerces de proximité se situent aux alentours de l'INRS :

Pharmacie de Brabois

Rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00

Supermarché Norma

Rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Du lundi au samedi : de 8h30 à 19h30

Tabac Presse Le Prieuré

8 rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Du lundi au samedi : de 06h30 à 19h

Distributeur d'argent

Rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Intermarché CONTACT Villers Les Nancy

110 Av. Paul Muller, 54600 Villers-lès-Nancy

Du lundi au samedi : de 8h30 à 19h30

Parc de la Sapinière

54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Accessible facilement : belvédère et parcours de santé

Parc de Brabois

Av. Paul Muller, 54600 Villers-lès-Nancy

Aire de covoiturage Vandoeuvre Brabois

2 Av. de la Forêt de Haye, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy

VISITER NANCY

DECOUVRIR LA VILLE DE NANCY

Quartiers Art Nouveau et esprit Renaissance... Nancy donne le ton !

La place Stanislas, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, est incontournable !

La place Saint-Epvre, la Villa Maïorelle, la pépinière, l'Opéra, la porte de la Craffe, le Palais ducal méritent tout autant de s'y attarder.

Pour visiter Nancy, consultez les nombreux guides et visites proposés par l'office du tourisme :

www.nancy-tourisme.fr



La place Stanislas

SORTIR A NANCY

- Une offre culturelle importante est proposée à Nancy et environs.

Consultez le site Internet de l'office du tourisme [Destination Nancy](#)

- Quelques sites pour trouver des idées de sorties :

[Agenda et Grands Evénements | Nancy Tourisme](#)

[Agenda sorties à Nancy](#)

[Nancy Curieux](#)



RETROUVER L'INTEGRALITE DE NOTRE
OFFRE DE FORMATION SUR

www.inrs.fr



Formations 2025

Santé et sécurité au travail